

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 21 mai 2020, à 10 h, par conférence téléphonique.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Claude Lebel, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Sont absents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative par intérim
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution n° E-2020-58**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2020

### **Résolution n° E-2020-59**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 mai 2020

### **Résolution n° E-2020-60**

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

### Avis sur le projet de règlement n° CR 092-04-2020 adopté par la MRC de Portneuf

#### **Résolution n° E-2020-61**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le « Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond » adopté par la résolution n° CR 092-04-2020 de la MRC de Portneuf est sans impact sur le territoire métropolitain;
  - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où celui-ci portera sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mai 2020  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Demande d'avis de la CPTAQ relatif à la demande d'autorisation 427258 de la Ville de Québec

#### **Résolution n° E-2020-62**

- Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la demande de la Ville de Québec, dossier n° 427258, pour utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins de travaux municipaux, 13 parties de lots d'une superficie totale de 284,4 mètres carrés est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines;
- Transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel et ses annexes afin d'étayer l'avis de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de cette demande d'autorisation.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mai 2020  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Trame verte et bleue métropolitaine – Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues

#### **Résolution n° E-2020-63**

- Octroyer à la firme AECOM le contrat relatif à la réalisation du *Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues* pour un montant de 74 733,75 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 4 mai 2020, ainsi que la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mai 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-22  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

## Entente agroalimentaire – Programme d'aide financière 2020 aux marchés publics

### **Résolution n° E-2020-64**

Dans le cadre du projet 3.1 « Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 (Entente 2020-2022) :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement du *Programme d'aide financière 2020 aux marchés publics* (Programme 2020) pour une somme totale de 50 000 \$;
- Autoriser l'utilisation d'une somme de 35 000 \$ provenant des surplus de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 (Entente 2017-2019) aux fins du Programme 2020;
- Autoriser le remboursement de cette somme à l'Entente 2017-2019 à même les fonds provenant de l'Entente 2020-2022, conditionnellement à la signature de celle-ci;
- Autoriser l'utilisation d'une somme de 15 000 \$ provenant de l'Entente 2020-2022 aux fins du Programme 2020, conditionnellement à la signature de celle-ci.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mai 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-23  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

## Bordereau de dépenses

### **Résolution n° E-2020-65**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 12 mai 2020, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020 (période 4).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020.
- c) Liste des dépenses Visa pour le mois de mars 2020.

Référence : Bordereau de dépenses du 21 mai 2020  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2020-58 à E-2020-65, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM